

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 23 MARS 2017

portant nomination des membres du jury du concours interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile » du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 modifié autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent COCHET, conservateur en chef du patrimoine, département conservation, musée et domaine national du château de Fontainebleau, est désigné en qualité de président du jury du concours interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile » du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Odile BERTHIER-SURTEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier de tissage de tapis, Manufacture nationale de la savonnerie de Lodève, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », sous-chef d'atelier, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY 